

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Commune d'Yvrac et Malleyrand

ORDRE DU JOUR

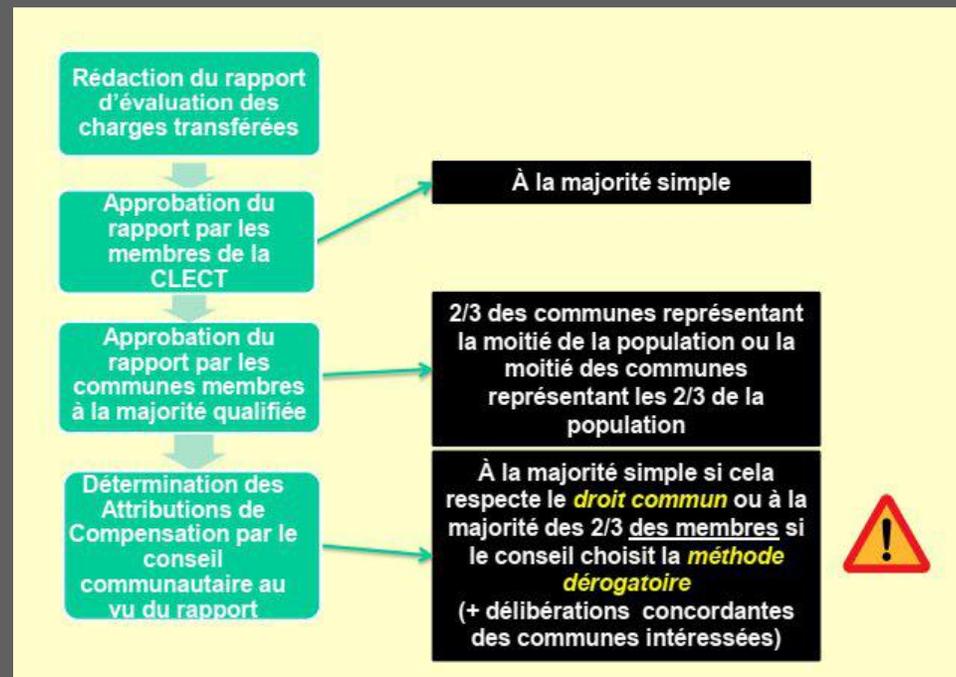
- 1.Approbation du procès verbal de la séance du 13 septembre 2023
- 2.Délibération rapport de la CLECT: prise de compétence crèche Mélusine et restitution compétence aménagement touristique forêt de la Braconne et Bois Blanc
- 3.Délibération révision du montant de l'attribution de compensation: 90 090,56€
- 4.Délibération création de poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe
- 5.Délibération portant détermination des taux de promotion pour avancement de grade
- 6.Délibération assainissement collectif: convention tripartite pour transfert de compétences à la CDC
- 7.Délibération vente d'un chemin rural à M Lafont, lieu dit Les Plats
- 8.Repas des aînés, 5 novembre 2023: choix des menus et présence des élus
- 9.Zone d'accélération des Energies Renouvelables
- 10.DETR 2024: demande de subvention 2024, choix du projet (stade, grange du bourg)
- 11.Informations diverses:
 - Renouvellement contrat copieur
 - Arbre de Noël pour les enfants de la commune
 - Vente maison 8 rte de Chasseneuil
 - Dispositif Villages d'avenir (projet porté par la commune de Taponnat)
 - Travaux sécurisation D13_tranche 2_Marillac-Yvrac
 - Défense incendie (Chez Gacon/Beaumont)
 - Travaux voirie-chemins ruraux

1.APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

- Il vous est demandé d'approuver le procès verbal du dernier conseil municipal (annexe procès verbal du CM du 13.09.2023)

2.DÉLIBÉRATION RAPPORT DE LA CLECT: PRISE DE COMPÉTENCE CRÈCHE MÉLUSINE ET RESTITUTION COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE FORÊT DE LA BRACONNE ET BOIS BLANC

- Comme tous les ans , la CLECT a rendu son rapport pour l'année 2023, il vous est demandé de délibérer pour approuver ce rapport (annexe rapport de la CLECT 2023)



3.DÉLIBÉRATION RÉVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION: 90 090,56€

- Il vous est proposé d'adopter le montant des AC pour la commune d'Yvrac et Malleyrand pour l'année 2023, incluant le transfert de la crèche Mélusine. Le montant retenu au titre de la participation de chaque commune et de 3€/habitant/an (annexe calcul AC 2023)

4.DÉLIBÉRATION CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{IÈRE} CLASSE

- Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe suite à l'avancement de grade dont peut bénéficier Noël Baijard depuis le 4/09/2023.
- Noël est actuellement adjoint technique principal 2^{ième} classe, 9^{ième} échelon, IM392 avec cet avancement de grade il passerait ATP1, 6^{ième} échelon, IM393 à compter du 20/11/2023 (annexe grille indiciaire)

5. DÉLIBÉRATION PORTANT DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

- Il vous est proposé de déterminer le taux de promotion pour l'avancement de grade de Noël Baijard soit 100% puisqu'il est seul promouvable.

6.DÉLIBÉRATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF: CONVENTION TRIPARTIE POUR TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA CDC

- Il vous est proposé de délibérer dans le cadre du futur transfert de compétence du cycle de l'eau aux EPCI à compter du 1/01/2026. Cette convention tripartie (CDC_Charente-Eaux_Commune) doit permettre le transfert et l'utilisation des données de chaque commune (client, facturation..) (annexe présentation cycle de l'eau)

7.DÉLIBÉRATION VENTE D'UN CHEMIN RURAL À M LAFONT, LIEU DIT LES PLATS

- Il vous est proposé de délibérer pour la vente d'un chemin rural, mitoyen avec la commune de Mazerolles et qui n'est plus aujourd'hui utilisé depuis longtemps. M Lafont, agriculteur, souhaite faire l'acquisition de la partie appartenant à la commune d'Yvrac et Malleyrand. Il vous est également demandé de déterminer le prix de vente du m² (annexe localisation CR n°6)

8.REPAS DES AÎNÉS, 5 NOVEMBRE 2023: CHOIX DES MENUS ET PRÉSENCE DES ÉLUS

- Il vous est demandé de choisir le menu que nous allons proposer à nos aînés pour le traditionnel repas. Il est demandé à chaque élu dans la mesure du possible d'être présent. Comme les années passées les conjoints, conjointes régleront leurs repas auprès du traiteur (annexe Menu repas des aînés)

9.ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

- L'Etat demande aux communes de se prononcer avant le 31/12/2023 sur des zones potentielles d'accélération des ENR, permettant aux porteurs de projets d'aller plus vite dans les démarches ou à contrario d'imposer plus de contraintes ou de délais.
- Afin d'uniformiser « la réflexion » sur le territoire, la CDC LRPP a convié les communes à réfléchir par secteur géographique afin d'établir des cartes de référence pour permettre ensuite à chaque commune de travailler à l'échelle de son territoire. (annexe cartes fournies par Nicolas Berthet)
- A partir de ces cartes, il vous est demandé de valider ou de modifier ces propositions afin de préparer la réunion publique d'information qui aura lieu en novembre.

10.DETR 2024: DEMANDE DE SUBVENTION 2024, CHOIX DU PROJET (STADE, GRANGE DU BOURG)

- Il vous est demandé de choisir le dossier que vous souhaitez porter au titre de la demande de DETR 2024. La CDC nous a demandé de faire remonter assez rapidement notre choix, les demandes devront être déposées comme d'habitude sur la plateforme préfectorale avant le 31/12/2023.

11.INFORMATIONS DIVERSES

- -Renouvellement contrat copieur
 - Arbre de Noël pour les enfants de la commune
 - Vente maison 8 rte de Chasseneuil
- -Dispositif Villages d'avenir (projet porté par la commune de Taponnat)
 - Travaux sécurisation D13_tranche 2_Marillac-Yvrac
- -Défense incendie (Chez Gacon/Beaumont)
- -Travaux voirie-chemins ruraux
- -Agenda: Prochain Conseil Municipal le 9/11/23; Réunion publique annuelle le 24/11/23; Temps convivial Elus/Agents le 15/12/23